

Ordonnance de Louis XIV. Pour les armées navales & arsenaux de marine. Du 15 avril 1689. Nouvelle édition augmentée des deux réglemens par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & ustenciles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matieres, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Ordonnance de Louis XIV. Pour les armées navales & arsenaux de marine. Du 15 avril 1689. Nouvelle édition augmentée des deux réglemens par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & ustenciles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matieres, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance

Autre(s) responsabilité(s) : Chatelain, Zacharias (1690-1754) (Imprimeur)

Publication : A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain. M. DCC. XLVII.

Description matérielle : [15-1 bl.]-452-[2-2 bl.-186] p. ; in-12

Titre de forme : [Acte royal. Versailles. 1689]

Titre figurant sur une autre page de titre : [Reglement des appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Tiré de l'ordonnance du 15 avril 1689 concernant les armées navales & arcenaux [sic] de marine.]

Graphie moderne du titre : [Ordonnance de Louis XIV. Pour les armées navales & arsenaux de marine. Du 15 avril 1689. Nouvelle édition augmentée des deux règlements par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & ustensiles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matières, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance.]

Note sur la description matérielle : Le "Reglement des appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages" a une page de titre propre

Sig. a8, A-T12, A-E6 F2, A-K6 L2

Note sur l'exemplaire : pleine reliure d'époque, dos à nerfs orné, tranches colorées ; bas du dos de reliure manquant ; mention manuscrite "De Solminihac capt des vsseaux du Roi" sur la page de titre

Note sur la provenance : ouvrage ayant appartenu à Jean de Solminihac, don par convention en 2023

Sujet - Collectivité : France Marine. -- Règlements

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Ouvrages avant 1800

Lieu de publication, de représentation : Amsterdam